



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2021

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de GABORIAU Sébastien), BARDE Mickaël, CAQUINEAU Bastien, CHARNOLE David, MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Etaient excusés : MM GABORIAU Sébastien (Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude) et PHELIPEAU Grégoire

Absent : Mr HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mme METEAU Delphine

Votants : 13 voix dont 1 pouvoir

Mr GABORIAU Sébastien était absent en début de séance pour cause de réunion à la Communauté de Communes

CCVSA : modification statuts

Mr le Maire expose que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise lui a notifié la délibération du 15 décembre 2020 portant modification de ses statuts pour restituer aux communes la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », provisoirement, le CIAS (Centre intercommunal d'Action Sociale) chapeautant les 4 EHPAD de la CCVSA n'étant prévu qu'au 01/01/2022 et pour mettre à jour les compétences « eau », « assainissement » et pour supprimer la mention « compétences optionnelles ». Le Conseil accepte à l'unanimité la modification des statuts de la CCVSA.

Médiation Préalable Obligatoire : avenant à la convention

Mr Le Maire informe que la loi de modernisation de la justice permet aux agents territoriaux de recourir, dans le cadre d'une expérimentation, à la Médiation Préalable Obligatoire à l'encontre de certaines décisions défavorables les concernant. Le Centre de Gestion participe à cette expérimentation. La commune a souhaité s'engager dans cette démarche par le biais d'une convention dont le terme était initialement fixé au 18 novembre 2020, cette date est reportée au 31 décembre 2021. Cette prolongation suppose la signature d'un avenant afin d'être entériné. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Fonds d'aide aux jeunes : demande de partenariat

Mr Le Maire fait part d'une demande de partenariat du Conseil Départemental de la Vendée concernant le fonds d'aide aux jeunes qui a pour vocation d'encourager et de responsabiliser les jeunes de 16 à 25 ans en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Ce dispositif départemental est géré au plus près du terrain. Des élus désignés par l'association des Maires de Vendée participent aux comités qui se réunissent pour l'attribution d'aides financières ou la mise en place d'actions d'accompagnement. Le Conseil refuse à l'unanimité ce partenariat considérant que cette action est de la responsabilité du Département de la Vendée qui a la compétence concernée.

Changement photocopieurs école et mairie

Mr Le Maire présente une proposition des Ets BOUTIN de Fontenay-le-comte afin de revoir les contrats des photocopieurs école et mairie. Actuellement l'école est en contrat avec C'PRO OUEST et la mairie avec les Ets BOUTIN. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition des ETS BOUTIN pour le changement des photocopieurs.

Annulation de la délibération du 07/12/2020 : exonération de CFE (cotisation foncière des entreprises)

Mr Le Maire rappelle que la commune a délibéré le 7 décembre dernier pour l'exonération de la CFE suite à un courrier préfectoral. Mais la Préfecture de la Vendée a rappelé ensuite que la commune est membre de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à fiscalité professionnelle unique qui perçoit les impositions de CFE. La Préfecture demande l'annulation de la délibération. Le Conseil accepte l'annulation (Vote : 10 voix pour 1 voix contre 2 abstentions) et demandera à la CCVSA de délibérer en ce sens.

Proposition de rachat de l'ancienne école à La Porte de l'Ile

Mr Le Maire fait part d'un courrier des héritiers de l'ancienne école à La Porte de l'Ile informant que le site est en vente suite au décès du propriétaire et il est demandé à la commune si celle-ci serait intéressée pour le racheter au prix de 200 000 €. Deux héritiers souhaiteraient continuer à vivre dans les lieux en tant que locataires. Il resterait une pièce de 60m² à disposition de la commune. Mr Le Maire rappelle que ce bâtiment avait été vendu en 2012 pour un montant de 117 000 €. Mr AUDOUIT Claude propose de réfléchir à une éventuelle acquisition des lieux, qui permettrait de récupérer une partie de l'ancienne cour d'école en reculant la clôture pour créer des places de parking pour le foyer rural. Les loyers permettraient de rembourser un éventuel prêt que la commune serait peut-être amenée à prendre. Des travaux de rénovation de la toiture seraient à prévoir à plus ou moins long terme. Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la réflexion d'une éventuelle acquisition. Le Conseil après délibération : 6 voix contre l'acquisition, 6 voix pour la réflexion et 1 abstention, le vote n'ayant pas permis de valider une décision, celle-ci est reportée ultérieurement.

Mme METEAU Delphine évoque la problématique du parking une fois que les travaux du foyer rural seront achevés, en rappelant l'emplacement municipal à disposition, le champ derrière l'ancienne école. Les travaux planifiés prévoient un stationnement PMR qui limitera les autres, alors effectivement invités à utiliser en particulier le parking en herbe évoqué.

Expropriation partielle de la prairie jouxtant l'aire de loisirs

Mr le Maire rappelle que les propriétaires de la prairie jouxtant l'aire de loisirs à Souil ont refusé toute proposition de la municipalité concernant la possibilité d'utiliser partiellement ce terrain comme parking pour desservir l'aire de loisirs, malgré la proposition du fermier concerné qui satisfaisait la commune. Le Conseil décide de tenter une dernière conciliation par courrier. Dans le cas d'un nouveau refus, une procédure d'expropriation partielle sera alors engagée, la sécurité du site, pendant les manifestations, étant une priorité (Vote : 12 voix pour 1 voix contre).

Expropriation du garage jouxtant la boulangerie à Souil

Mr Le Maire rappelle que le propriétaire de la parcelle jouxtant les garages de la boulangerie à Souil, suite à une demande de la commune, avait fait une proposition à la collectivité d'acheter cette parcelle avec le garage ainsi que la parcelle comprenant la maison d'habitation située de l'autre côté de la rue. Le Conseil avait alors proposé de nouveau d'acquérir uniquement la parcelle côté boulangerie dans le cadre de la réhabilitation de celle-ci et avait refusé d'acquérir la deuxième parcelle avec l'habitation. Le propriétaire n'a jamais répondu à cette seconde proposition. Le Conseil décide de réitérer sa demande d'acquisition de la parcelle avec le garage uniquement, informant qu'en cas de refus, une procédure d'expropriation sera alors engagée. (Vote : 12 voix pour 1 voix contre).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe que :

- la gérante du dépôt de pain à Souil a fait part de son souhait d'arrêter son activité. Le Conseil prend acte de sa décision.

Arrivée de Mr GABORIAU Sébastien

- les nouveaux jeux extérieurs seront installés à l'école cette semaine,
- Les élus de la commission des affaires scolaires font remonter au conseil municipal le mécontentement des parents élus vis à vis de diverses situations à la cantine. En conséquence, il est décidé que la commission des affaires scolaires rencontrerait prochainement le personnel afin d'évoquer la situation.
- dans la cadre de la DETR 2022, il serait souhaitable de réfléchir à l'embellissement des abords de la mairie et de la salle des fêtes afin de déposer un dossier de demande de subvention,
- des dépôts sauvages sont constatés sur la commune, la police intercommunale est sollicitée pour rechercher et verbaliser les contrevenants,
- suite à la visite de Mr Le Préfet en décembre dernier, la municipalité est informée que les dépôts de déchets quels qu'ils soient, sont interdits sur une propriété privée, cela occasionne une pollution y compris parfois visuelle. Le Conseil décide à l'unanimité de faire intervenir la police intercommunale. chez les particuliers concernés dans un premier temps pour les informer de faire le nécessaire sous peine d'être verbalisés sans régularisation de la situation conformément à la législation.
- l'assemblée du Parc Marais Poitevin aura lieu le vendredi 22 janvier à 18 h 30,
- la commission finances se réunira le 15 mars 2021 à 18 h 30 en présence de Mr Le Receveur suivie par le vote du budget à 19 h 15

Mr THEBAULT André informe du dysfonctionnement de la machine à pain à La Porte de l'Ile.

Malgré plusieurs relances, la convention d'utilisation du domaine public n'a pas été signée et retournée en mairie par l'exploitant de la machine à pain. Le Conseil décide de relancer par courrier l'exploitant, en cas de non-retour au 15 février 2021, il sera demandé le retrait de la machine afin d'y installer une machine d'un autre prestataire.

Mr GABORIAU Sébastien informe que l'agent technique partira en retraite début juillet 2021. La commission personnel se réunira prochainement afin d'actualiser la fiche de ce poste en prévision d'un appel à candidature auprès du Centre de Gestion, Pôle Emploi et Facebook mairie. Il propose également de recruter un saisonnier à partir d'avril pour effectuer essentiellement l'entretien des trottoirs et sentiers.

Mr AUDOIT Claude informe qu'en prévision des travaux au Foyer Rural à La Porte de l'Ile, il sera demandé par courrier aux associations utilisant les locaux, de bien vouloir enlever leur matériel.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 22 janvier 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 22 janvier 2021

Le Maire,

Christian HENRIET



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 février 2021

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de CHARNOLE David), Maire.

Etait excusé : Mr CHARNOLE David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian)

Absent : Mr CAQUINEAU Bastien

Etait secrétaire : Mr MOINARD David

Votants : 14 dont 1 pouvoir

Vote des subventions 2021

Le Conseil Municipal vote les subventions communales au vu des demandes reçues, après examen préalable de la Commission Finances. Le montant des subventions s'élève à 5 154 €. (Vote : à l'unanimité).

Programme voirie 2021

Mr GABORIAU Sébastien propose en concertation avec la commission voirie le plan des travaux pour 2021. Le Conseil accepte à l'unanimité le programme voirie 2021. L'appel d'offre sera lancé sur la plateforme. Le Conseil accepte la proposition de la maîtrise d'œuvre de « Aménagement Ingénierie ».

Mr le Maire informe que la commune est éligible au programme national du suivi des ponts. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'appui en l'ingénierie proposé aux collectivités par l'Agence nationale de Cohésion des territoires (ANCT). Elle sera pilotée par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public de l'Etat disposant d'une expertise ancienne et reconnue en voirie et en ouvrages d'art, au service de l'ensemble des collectivités. Le Conseil accepte de s'inscrire dans ce programme notamment pour les ponts du Gros Coin et de Chalais.

Foyer rural : proposition de modification du plan de financement

Mr Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Mr POCHON, architecte, Mr BORDRON du SyDEV, un représentant de la société FIB réalisant l'audit énergétique en présence de Mr AUDOUIT.

Il explique que pour profiter des aides du SyDEV et Région, le bâtiment rénové doit bénéficier dans les travaux d'une amélioration thermique d'au moins 40 %. Selon l'audit énergétique réalisé ce serait le cas, ce qui augmente le montant des travaux, mais également les subventionnements. Mr le Maire informe que la réhabilitation du foyer rural s'élevait selon l'estimatif de l'architecte à 89 245 € HT et serait désormais de 118 500 € HT avec les travaux d'amélioration thermique.

Mr Le Maire présente le nouveau plan de financement :

- Estimatif des travaux	118 500 € 00 HT
- Honoraires architecte	10 665 € 00 HT
- Coordonnateur SPS	1 500 € 00 HT
- Mission complémentaire « Thermique Sydev »	900 € 00 HT
Coût total des travaux	131 565 € 00 HT
- Fonds d'Etat (25%)	22 682 € 99
- Région (50€/m²)	9 200 € 00
- Département (Contrat Vendée Territoire 26%)	23 898 € 99
- SyDEV	25 000 € 00
- Fonds propres commune ou toute autre subvention possible	50 783 € 02
	131 565 € 00

Le Conseil Municipal valide le nouveau plan de financement mentionné ci-dessus. (Vote : 12 voix pour 2 abstentions)

Foyer rural : Proposition modification honoraires architecte

Mr Le Maire rappelle que lors de la séance du 3 août 2020, l'architecte avait été retenu pour le projet de réhabilitation du foyer rural pour un montant estimatif de travaux basé sur 89 245 € HT avec un taux d'honoraires de 9 %. Le Conseil ayant approuvé le nouveau plan de financement ci-dessus, accepte le nouvel estimatif des honoraires de l'architecte de 9% sur un montant de travaux à 118 500 € HT soit 10 665 € 00 HT. (Vote : 13 voix pour 1 abstention)

Incidence travaux foyer rural pour l'Association Les Coucous de St Pierre

Mr le Maire informe que suite à l'impossibilité de poursuivre leur activité à l'étage du foyer rural après les travaux (problématique de normes sécurité), l'association « Les Coucous de Saint-Pierre » demande l'autorisation d'utiliser la petite salle du presbytère. Le Conseil accepte la mise à disposition de cette salle. Une convention sera établie. Mr le Maire précise que le passage de la commission de sécurité sera demandé auprès des services compétents. L'association des Coucous de St Pierre devra fournir à la commune une attestation d'assurance responsabilité civile. (Vote : 13 voix pour 1 abstention).

Rapport relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la CCVSA

Mr le Maire présente le rapport de la chambre régionale des comptes concernant les observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise. Le Conseil valide le rapport. (Vote : 11 voix pour 3 abstentions).

CCVSA : Convention de mise à disposition de services

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr Le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et la Commune.

Demande travaux sur Route des Bas Marais

Mr le Maire fait part de la demande d'un administré concernant la possibilité de réaliser une traversée de la route des Bas Marais pour effectuer le raccordement en eau et électricité d'un garage en cours de construction. Le Conseil accepte à l'unanimité. Les travaux devront respecter les normes en vigueur.

Amortissements : biens non transférés à la CCVSA (Annule et remplace la délibération 2020-03-06)

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert de compétence de l'assainissement à la CCVSA, certains biens n'étaient pas transférables à cette dernière (études de zonage, étude de sol, délégation service public...) et devaient être amortis sur 5 ans maximum à partir de 2020.

Il a été observé une erreur dans la délibération, la valeur nette a été retenue en place de la valeur brute. C'est la raison pour laquelle la délibération doit être à nouveau examinée. Il faut lire la valeur d'un montant de 22 617 € 38 au lieu de 18 275 € 11. Il est proposé de les amortir sur 5 ans soit un montant d'amortissement de 4 523,47 € par an à compter de 2021. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire demande s'il y a des volontaires pour former une « commission lotissement » afin de travailler sur un éventuel projet en prévision d'un futur PLUI envisagé à moyen terme, PLUI qui aura pour effet de réduire les zones constructibles globalement sur la CCVSA.

MM GABORIAU, THEBAULT, BARDE et HENRIET Christian formeront cette commission dont la première réunion est programmée le lundi 22 février 2021 à 19h.

Mr le Maire informe :

- du courrier de Mme La Directrice de l'académie de Nantes informant d'une éventuelle fermeture de classe à la rentrée. Cette décision a été suspendue pour le moment suite aux différents courriers de la commune et de la Directrice de l'école. Un seuil minimum de 78 enfants doit cependant être atteint en juin pour le maintien des 4 classes.
- qu'un avis favorable a été émis par le comité technique de la Maison des Communes concernant la mise en place des Lignes Directrices de Gestion.
- que la fiche de poste de l'agent technique a été mise à jour par la commission personnel en prévision du poste à pourvoir en juillet 2021. Une annonce sera déposée à Pôle emploi, au Centre de Gestion et sur la page Facebook de la commune. Le Centre de Gestion sera sollicité en appui pour le recrutement, la décision finale appartenant à la commune.
- que suite au courrier envoyé aux propriétaires de la prairie à Souil (jouxant l'aire de loisirs) concernant la possibilité d'utiliser partiellement ce terrain comme parking, une réponse a été reçue en mairie précisant que la propriétaire désormais unique, était actuellement absente et serait de retour fin avril afin d'examiner l'ensemble des différentes propositions.
- que le site de l'ancienne école à La Porte de l'Île a été vendue à des particuliers selon une information parvenue en mairie.
- que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin prochain.

- que l'école intercommunale de musique souhaite utiliser les 17 et 18 avril 2021 les locaux de l'école à Souil pour un stage de musique. Le Conseil accepte à l'unanimité. Les mesures sanitaires devront être respectées et les locaux désinfectés après utilisation.
- que la convention d'utilisation du domaine public, malgré les diverses relances, n'a pas été signée et retournée en mairie par l'exploitant de la machine à pain. Le Conseil décide d'envoyer un courrier à l'exploitant afin qu'il retire la machine à pain dans les meilleurs délais.
NDLR : la convention a été reçue en mairie le 16.02.2021 par courrier, le cachet de la poste, antérieur, faisant foi.
- que le courrier envoyé, suite au dernier conseil, au propriétaire de la parcelle jouxant les garages de la boulangerie à Souil est resté sans réponse à ce jour. Le Conseil décide de lancer la procédure d'expropriation.
NDLR : l'accusé de réception du courrier envoyé le 26 janvier dernier n'a pas été reçu à ce jour, il est nécessaire d'attendre pour écrire de nouveau.
- que les jeux ont été installés à l'école et validés par une société spécialisée.

Mme METEAU Delphine suite à un entretien avec le personnel de l'école informe :

- que des vélos des classes de PS/MS sont à réparer,
- que la corniche du local poubelles doit être réparée car elle est abimée (déjà envisagé),
- que les portes des toilettes et couloirs de la partie ancienne de l'école, fonctionnent mal,
- qu'il serait nécessaire d'installer des portes manteaux à l'intérieur de la garderie,
- qu'il serait nécessaire d'installer des toilettes dans la garderie,
- que le point a été fait sur les diverses situations à la cantine, suite à la commission des affaires scolaires et personnel, avec l'agent concerné.

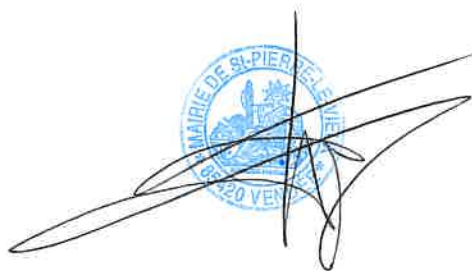
Mme METEAU Delphine demande s'il est possible de supprimer la lecture du dernier compte rendu de conseil en début de chaque séance, dans la mesure où celui-ci a été transmis à tous les élus avec la convocation. Le Conseil accepte. Mr le Maire demandera simplement à chaque début de séance à l'assemblée d'approuver le compte rendu de conseil.

Mr AUDOUIT Claude fait part d'un problème de voisinage important dans l'Impasse des Bateliers.

Prochain conseil le 15 mars à 19 h 15, précédé à 18 h 30 de la commission finances élargie en présence de Mr Le Receveur des finances publiques en prévision du vote du budget 2021.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 19 février 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 19 Février 2021
Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2021

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOIT Claude, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr MOINARD David), HERBRETEAU Tom, PHELIPEAU Grégoire (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël), VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de THEBAULT André), Maire.

Etaient excusés : Mme RAVARD Alexandra, MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr PHELIPEAU Grégoire), CAQUINEAU Bastien, CHARNOLE David, MOINARD David (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), THEBAULT André (Pouvoir à Mr HENRIET Christian)

Etait secrétaire : Mr PHELIPEAU Grégoire

Votants : 12 dont 3 pouvoirs

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2020 le compte de gestion établi par le receveur municipal de Fontenay Le Comte, Mr VIGUIER, concernant la commune.

Sortie de Mr HENRIET, Maire, conformément à la législation.

Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité pour l'année 2020 le compte administratif concernant la Commune.

Retour de Mr HENRIET

Vote du budget principal 2021

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 931 162 €. La section d'investissement s'établit à 752 404 € (à l'unanimité).

Achat des dictionnaires pour les futurs 6^{ème}

Mr Le Maire rappelle au Conseil que la Municipalité offre chaque année aux élèves entrant en 6^{ème} un dictionnaire. Cette année, 9 élèves concernés. Il propose d'acheter ces dictionnaires à « LIRE DEMAIN » pour un montant de 203 € 94. Le conseil accepte à l'unanimité cet achat.

FNATH : demande de subvention 2021

Le Conseil décide de ne pas octroyer de subvention à la FNATH (accidentés de la vie) (11 voix pour – 1 abstention). Pour rappel, les subventions votées sont essentiellement à destination locale.

AMF Téléthon : demande de subvention 2021

Le Conseil décide de ne pas octroyer de subvention à l'AMF Téléthon (11 voix pour – 1 abstention).

Recrutement emploi saisonnier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création du poste d'agent technique saisonnier pour les espaces verts pour une période de 6 mois à compter du 17 mars (11 voix pour – 1 abstention).

Mr le Maire informe que le recrutement est en cours concernant l'agent technique suite à la demande de Mr CHATAIGNER Alain de faire valoir ses droits à la retraite. La commune va être épaulée par les services de la Maison des Communes de La Roche Sur Yon pour ce recrutement.

Il informe également que Mr CHATAIGNER Alain est en arrêt, pour environ 3 mois. La commission gestion du personnel a décidé de faire appel à une agence d'intérim pour palier à cette absence et de faire appel à une première mission de 15 jours.

Foyer rural : Choix du bureau de contrôle

Mr POCHON, Architecte a fait savoir qu'il était nécessaire de choisir un bureau de contrôle afin de faire valider le DCE du foyer rural avant publication par nos soins sur la plateforme.

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que 3 sociétés ont été sollicitées, après étude des dossiers, il a été décidé de retenir « ALPES CONTROLES » de LA ROCHE SUR YON pour un montant TTC de 2 112 € (11 voix pour – 1 abstention).

Foyer rural : Choix du coordonnateur mission SPS

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que 4 sociétés ont été sollicitées pour les travaux de réhabilitation du foyer rural, après étude des dossiers, il a été décidé de retenir « SOCOTEC » de LA ROCHE SUR YON pour un montant TTC de 1 555 € 20 (11 voix pour – 1 abstention).

VC 204 : Demande de subvention aide Holocène

Mr GABORIAU informe qu'il serait possible d'obtenir une subvention (aide Holocène) pour la VC 204 programme « Voirie de Marais » entre Les Patureaux et La Garenne à hauteur de 20 % des travaux. Le conseil après en avoir délibéré, sollicite la demande de subvention (unanimité).

Demandes de permission de voirie

Mr GABORIAU fait part de la demande d'un exploitant agricole concernant la possibilité de réaliser une traversée de la route pour passer des tuyaux d'irrigation sous 2 voies communales. Le Conseil accepte à l'unanimité. Les travaux devront respecter les normes en vigueur.

Problème vitesse route de Chalais Le Pontreau

Mr GABORIAU fait lecture d'un courrier d'un administré du village de Chalais informant de problème de vitesse excessive sur la route de Chalais Le Pontreau. La commission voirie va étudier des solutions afin de palier à ce problème. Une proposition de comptage de vitesse est à l'étude.

Projet lotissement

Mr Le Maire informe qu'un terrain serait susceptible d'être vendu dans l'optique de recevoir un lotissement au village de La Porte de L'Île. Mr Le Maire demande à chacun de réfléchir sur ce projet. Il propose de faire chiffrer une étude du projet. Les conseillers acceptent cette proposition.

Projet sentier pédestre

Mr HENRIET Christian informe qu'il a rencontré en présence de Mr VALADE David, Mme RINEAU Annie, vice-présidente de la commission tourisme, Mme JENOT Isabelle, chargée de mission tourisme de la CCVSA et Mme NICOLAS Valérie, responsable de l'Office de tourisme. Un point a été fait sur l'ensemble des activités touristiques de la commune. Il a été question des sentiers pédestres actuels et l'éventualité de nouveaux. Plusieurs élus ont fait remonter qu'il serait d'abord préférable d'étudier un fléchage plus précis des sentiers. Mr Le Maire propose de rencontrer Mme Valérie NICOLAS afin de faire le point sur les sentiers, le Conseil accepte la rencontre (7 voix pour – 1 voix contre – 4 abstentions).

Mr PHELIPEAU souhaite qu'un plan des sentiers présents sur la commune lui soit transmis afin de se familiariser avec les circuits.

Mr GABORIAU rappelle qu'il est interdit de circuler en véhicule, vélo et normalement même à pied sur les chemins de l'association foncière, cela pourrait poser de sérieux problèmes en cas d'accident. Ces chemins sont réservés à l'usage agricole.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- d'un courrier du Conseil Départemental concernant la possibilité d'effectuer des plantations d'arbres. La commune ne possédant pas de terrain adéquat il ne sera pas donné suite à ce courrier.
- de l'achat d'une tondeuse et petit matériel
- de l'achat ou location d'illuminations de Noël. La commission va se réunir afin de faire le point.
- d'une réunion CCAS le vendredi 19 mars afin de faire le point sur la vaccination des personnes de + de 75 ans de la commune
- de la présence des conseillers municipaux pour les permanences des élections départementales et régionales de juin 2021, mais également d'un appel à volontaires en plus, en raison des deux scrutins distincts nécessitant plus de personnel.

Mr AUDOUIT présente les devis concernant l'acquisition d'un kiosque. Mr Le Maire souhaite que le kiosque ne soit pas monté par la commune pour des raisons de sécurité, mais par un professionnel.

Mr VALADE demande s'il y a possibilité d'ajouter des bancs dans le kiosque. L'hypothèse sera étudiée.

Mme LEGER propose de demander un devis à la menuiserie PORCHET de OULMES pour ce kiosque.

Mr AUDOUIT répond que malheureusement et heureusement pour ces artisans, les menuisiers sont débordés, il a fait la demande à un autre menuisier il y a quelque temps mais n'a pas reçu le devis en retour.

Mr AUDOUIT informe qu'il a pris contact avec la chambre des métiers concernant le projet multi commerces, la conversation a été très instructive. La Chambre demande de prendre contact à nouveau avec elle une fois que le dossier de l'architecte sera plus avancé.

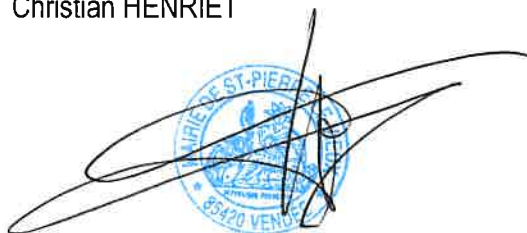
Mr Le Maire informe qu'il a rencontré avec Mr GABORIAU, les 2 jeunes repreneurs du bistrot cœur de Vendée, MM DELRUE et CAQUINEAU. Ces derniers sont satisfaits de leur début d'activité. Leur souhait est de poursuivre leur activité dans le lieu actuel après le bail conclu avec la commune. Ils vont transmettre un courrier à la municipalité précisant cette condition ainsi que le souhait du rachat du fond de commerce à la commune.

NDLR : Prochain conseil le 12 avril 2021 à 19 h 15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 19 mars 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 16 Mars 2021

Le Maire,
Christian HENRIET





COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2021

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mme CHABIRAND Fanny), MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de THEBAULT André), Maire.

Etaient excusés : Mme CHABIRAND Fanny (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), Mr CAQUINEAU Bastien

Etait absent : Mr HERBRETEAU Tom (souci de transmission de la convocation)

Etait secrétaire : Mme RAVARD Alexandra

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Secours Catholique Secteur Maillezais : demande de subvention 2021

Le Conseil décide d'octroyer une subvention au Secours Catholique Secteur de Maillezais d'un montant de 500 € (Vote : 10 voix pour 2 voix contre 1 abstention).

France Parkinson 85 : demande de subvention 2021

Le Conseil décide de ne pas octroyer de subvention à l'association France Parkinson 85.
(Vote : 10 voix pour 3 abstentions).

Jeunes Sapeurs-Pompiers Sèvre Autize : demande de subvention 2021

Le Conseil décide d'octroyer une subvention aux Jeunes Sapeurs-Pompiers Sèvre Autize d'un montant de 150 €. (Vote : 12 voix pour 1 abstention).

Adapei-Aria 85 : demande de subvention 2021

Le Conseil décide de ne pas octroyer de subvention à l'association Adapei-Aria 85.
(Vote : 10 voix pour 3 abstentions).

Proposition renouvellement matériels et logiciels informatique

Mr Le Maire informe qu'il est proposé d'être commune pilote en vue de la généralisation de la comptabilité M57 (actuellement M14) à compter du 1^{er} janvier 2022. Après renseignements pris auprès des différents prestataires, il est nécessaire de passer à la version « Cloud ».

Le Conseil retient la proposition de l'entreprise JVS Mairistem pour un montant de 2 267 € 60 HT concernant le remplacement des 2 postes informatiques (secrétariat et comptabilité) et un montant de 5 668 € 60 HT pour les logiciels la 1^{ère} année et 4 240 € 60 HT les années suivantes.
(Vote : 11 voix pour 2 abstentions).

Sydev : rénovation d'un point de livraison éclairage public

Mr Le Maire présente l'étude du Sydev concernant les travaux de rénovation du point lumineux situé aux Cabanes de Mauvais. Le montant des travaux s'élève à 911 € HT. Le taux de participation du Sydev est de 50% du montant HT soit une participation financière pour la commune de 456 € .
Le Conseil accepte la proposition du Sydev à l'unanimité.

Organisation de la semaine scolaire : rentrée 2021-2022

Mr Le Maire fait part de la réception d'un courrier de l'inspection académique sollicitant l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles à la rentrée de 2021-2022. Mr Le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre l'avis du Conseil d'école et de reconduire les mêmes horaires soit du lundi au vendredi 9h/12h et 13h30/16h30. Pas classe le mercredi. (Vote : à l'unanimité).

Demande de convention de servitude

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis doit effectuer des travaux concernant le raccordement d'un bâtiment pour le stockage de matériel agricole avec panneaux photovoltaïques (Permis de construire N° 085 265 20 F 0005 du 29 mai 2020). Les travaux envisagés doivent emprunter le domaine public communal. Le Conseil accepte à l'unanimité de signer la convention de servitude avec Enedis.

CCVSA : modification des statuts

Mr Le Maire expose que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise vient de lui notifier la délibération du 9 mars 2021, portant modification de ses statuts pour le transfert des compétences « mobilité » et « action sociale » et modifier la rédaction de la compétence obligatoire relative à l'activité économique qui a été complétée par le législateur. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021.

Programme voirie 2021 : choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (à l'unanimité), retient l'entreprise EUROVIA de LIMOGES (87) pour un montant de 95 023 € 30 € HT soit 114 027 € 96 TTC avec un début des travaux pour le 3 mai prochain.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- que le remplacement de congé maladie de l'agent technique est prolongé jusqu'au 16 mai 2021,
- que 40 candidatures ont été déposées pour le poste d'agent technique, 9 ont été retenues, les entretiens individuels auront lieu le 12 mai 2021.
- d'une demande de stage en alternance pour la rentrée scolaire 2021-2022 au service technique de la commune. Une majorité des élus souhaite ne pas répondre favorablement à cette demande.
- que la Région a mis en place un fonds de soutien communal à la vie associative. Le Conseil décide de transmettre un courrier d'information aux associations de la commune afin de réaliser un recensement de leurs éventuels projets à venir qui seraient potentiellement éligibles à ce fonds de soutien.
- qu'un appel aux volontaires a été lancé pour la tenue des bureaux vote pour les élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021. **Les administrés volontaires inscrits sur la liste électorale peuvent se faire connaître en mairie.**
- Mme BILLON Annick, Sénatrice de la Vendée, sera en visite sur la commune le mardi 20 avril.
- que la commission bâtiment se réunira le jeudi 15 avril à 18h30 concernant le projet multi commerce à Souil.
- que le propriétaire du garage jouxtant la boulangerie serait d'accord pour le vendre à la commune dans les conditions précédemment évoquées. Sujet à l'ordre du jour du prochain conseil.
- qu'une école vers Chantonay est intéressée pour récupérer les anciennes tables de l'école de Souil actuellement stockées. Le Conseil donne son accord.
- le bateau à chaîne sera remis en service lorsqu'il n'y aura plus d'eau dans le sentier pédestre.
- que la gendarmerie doit intervenir pour faire enlever la voiture accidentée à La Porte de l'Ile
- que le prochain conseil aura lieu mi-mai (date à définir)

Mr David MOINARD :

- signale qu'une cosse de frêne penche dangereusement au pied du toboggan à l'aire de loisirs.
- informe que des administrés demandent si la réfection du chemin des Bois Blancs est envisagée. La commission voirie va étudier les solutions possibles.

Mr Claude AUDOUIT informe qu'il a reçu 2 devis pour le remplacement du kiosque au bourg de St Pierre. Sujet à l'ordre du jour du prochain conseil.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 19 avril 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 19 avril 2021
Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2021

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CAQUINEAU Bastien, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Etait secrétaire : Mr THEBAULT André

Votants : 15

Remboursement transport scolaire 2020/2021 aux familles

Mr Le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 03.06.2019, il avait été décidé de rembourser l'intégralité du forfait annuel transport scolaire d'un montant de 110 € par enfant sur présentation de la facture acquittée (4 enfants sont concernés). Mr Le Maire demande de valider le remboursement uniquement aux familles qui ont fournis la facture acquittée du transport scolaire pour l'année 2020-2021. Avant d'effectuer le remboursement, Mr Le receveur municipal, fera le point sur la situation financière de chacun (impayés ou non au niveau de la cantine et garderie). Le Conseil accepte à l'unanimité.

Remplacement employé communal suite départ retraite : Création du poste

Mr Le Maire informe que les entretiens individuels ont eu lieu le mercredi 12 mai dernier en présence de Mme BEAUPEU de la Maison des Communes et de la commission gestion du personnel. 9 candidats avaient été retenus sur les 41 candidatures reçues. Après audition et discussion, il a été décidé de recruter Mr FORVARIN Frédéric en tant qu'agent de maîtrise à compter du 1^{er} septembre 2021. Il est nécessaire de créer son poste (à l'unanimité).

Par ailleurs, la commission gestion de personnel, plutôt que de procéder au recrutement d'un saisonnier pendant plusieurs mois chaque année, propose d'envisager de recruter à partir d'octobre (environ) un adjoint technique annualisé sur 30 h afin de mieux répondre aux besoins. Cette solution ne s'avérerait pas beaucoup plus coûteuse pour les finances communales. Rappelons que notre commune figure dans celles qui ont le moins de charges de personnel au niveau départemental. Mr Le Maire demande à chacun de réfléchir, cette question sera débattue ultérieurement.

Mr PHELIPEAU souhaite qu'un point sur les charges de personnel soit transmis aux élus (charges agent technique + saisonnier et simulation agent de maîtrise et agent technique annualisé 30h/mois).

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Mr Le Maire propose de mettre à jour au 1^{er} septembre 2021, le tableau des effectifs du personnel communal suite au recrutement du nouvel agent. Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel tel que présenté (Vote : 15 voix pour).

Projet d'acquisition d'un garage à un particulier

Mr Le Maire rappelle que le propriétaire de la parcelle (AE 32 d'une superficie de 50 ca) jouxtant les garages de la boulangerie à Souil a pris contact et informé oralement qu'il était vendeur au prix de 7 000 €, correspondant à la proposition qui lui avait été faite il y a plus de 2 ans. Me SICLON a pris contact avec ce dernier afin qu'il établisse les diagnostics immobiliers. Le Conseil après en avoir délibéré accepte la proposition d'acquisition de la parcelle pour un montant de 7 000 € afin de poursuivre le dossier de réhabilitation de la boulangerie (Vote : 14 voix pour et 1 abstention).

Acquisition d'un kiosque parc de la mairie : choix de l'entreprise

Mr AUDOUIT rappelle qu'il a été décidé de changer le kiosque situé dans le parc de la mairie. Après avoir présenté les divers devis, le Conseil Municipal, décide de retenir l'entreprise PORCHET de OULMES pour un montant de 5 928 € HT soit 7 113 € 60 TTC (11 voix pour – 3 voix contre et 1 abstention). Le kiosque sera monté par l'entreprise.

CCVSA : Convention de publication de données ouvertes

Mr Le Maire demande l'accord du Conseil pour l'autoriser à signer une convention tripartite avec la CCVSA et Géo Vendée qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GéoVendée met à disposition des plateformes Open Data pour permettre à la Commune de publier des données ouvertes. Ces données seront publiées et administrées par GéoVendée. Le Conseil accepte la convention tripartite (14 voix pour et 1 abstention).

CCVSA : Transfert compétence PLUi

Mr Le Maire expose que la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (dénommée Loi ALUR), modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communauté de Communes et Communauté d'Agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Par délibération n° 2017-02-01 du 23/02/2017, le conseil municipal avait délibéré en faveur du transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Mr Le Maire rappelle que depuis novembre 2018, la loi a évolué et permet aux communes dotées d'une carte communale de construire dans une certaine limite dans des parcelles non constructibles mais à proximité de l'unité principale. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré s'oppose au transfert de compétence PLUi (14 voix pour et 1 abstention).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- que le Parc du Marais Poitevin sollicite la commune pour sélectionner un élément clé du patrimoine pour mettre via leur page Facebook. Il a été décidé de transmettre une photo de l'aire de loisirs et du bateau à chaine.
 - de 2 animations à l'aire de loisirs en respectant les règles sanitaires
 - 5 août 2021 organisée par la CCVSA : Gravure
 - 24 août 2021 organisée par l'Office de Tourisme : Découverte du Marais Poitevin
 - que suite à la visite d'une vente de maison, le futur éventuel acquéreur propose d'acquérir en outre une partie de ce qui apparaît sur le cadastre en une venelle communale. Mr Le Maire demande à chacun de se rendre sur place afin de se faire une opinion et de pouvoir en discuter au prochain conseil.
 - qu'il a reçu une demande d'organiser une brocante/vidé greniers le 1^{er} dimanche de chaque mois. Le Conseil accepte cette proposition qui permettra d'animer la commune et informe l'organisatrice que ces manifestations pourront avoir lieu sur le terrain de football (à sa charge de prévoir les toilettes et remettre le terrain en état le cas échéant. Une convention sera établie en sus des déclarations administratives.
 - de la demande du Club de l'Amitié d'utiliser de nouveau la salle des fêtes. La demande est acceptée avec une capacité d'utilisation de 35 % soit 42 personnes maximum jusqu'au 30 juin (sans restauration).
 - rappelle qu'à partir du 1^{er} juillet il n'y aura plus de jauge mais il faudra toujours respecter les gestes barrière et de distanciation. Mr Le Maire demande à chacun de réfléchir sur la désinfection de la salle après chaque utilisation, la prestation doit elle être répercutée sur le prix de la location ? Doit-elle être effectuée par les employés municipaux ? Un devis va être demandé auprès de notre prestataire de nettoyage des bâtiments publics.
- Mr PHELIPEAU propose une désinfection par fumigation.
- que le Bistrot Cœur de Vendée souhaite organiser la fête de la musique le 21 juin. La commune n'organisera pas de fête cette année.

Mr Le Maire demande l'avis à chacun sur l'organisation ou non des festivités du 14 juillet.

Mr CHARNOLE sort de la salle étant concerné par le sujet (sonorisation du feu artificiel et bal).

Il informe également que le FCNMA demande si la commune organise des animations, le club ayant un projet de repas. Mr Le Maire informe qu'il en a discuté avec plusieurs maires de la CCVSA et que certains d'entre eux ne souhaitent pas organiser des festivités comme les autres années. La commission animations se réunira le lundi 31 mai prochain afin de faire un point sur l'organisation ou non de festivités les 13 et 14 juillet 2021.

- que l'opération voisins vigilants va se poursuivre prochainement en organisant une réunion avec les volontaires et la gendarmerie. Toute personne souhaitant rejoindre l'opération peut encore se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Retour de Mr CHARNOLE

Mr Sébastien GABORIAU informe :

- que le sentier des Bois Blanc est désormais praticable et que le bateau à chaine est remis en service.
- que les travaux de voirie sur l'ensemble de la commune débutent la 1^{ère} semaine de juin.
- qu'il va prévoir une commission voirie

Mme RAVARD Alexandra fait remarquer qu'un trou se creuse avant le pont chemin du Gros Coin.

Mr Claude AUDOUIT informe

- qu'il a relancé pour la poursuite des travaux du Grand Port à Souil.
- que l'appel d'offres pour le foyer rural a été lancé, une erreur a été observée pour le lot 3. l'architecte Mr POCHON se met en relation avec les entreprises ayant répondu pour mettre à jour les offres, ce qui occasionne un retard.
- que les travaux de réhabilitation de la boulangerie seront scindés en 2 permis de construire (1 pour l'aménagement intérieur et 1 pour l'aménagement extérieur)

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 31 mai 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 26 mai 2021

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 juin 2021

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Etaient excusés : Mme LEGER Marielle (pouvoir à Mr HENRIET Christian), MM Tom HERBRETEAU (pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), David CHARNOLÉ (Pouvoir à Mr THEBAULT André)

Absent : Mr CAQUINEAU Bastien

Était secrétaire : Mr VALADE David

Votants : 14

Réhabilitation commerce boulangerie à Souil : choix du bureau de contrôle et coordonnateur mission SPS

Le Conseil retient à l'unanimité la SOCOTEC pour la mission SPS pour un montant de 1 590 € HT et en tant que bureau de contrôle l'APAVE pour un montant de 2 529 € HT.

Foyer rural réhabilitation : choix des entreprises *présenté par Mr AUDOUIT Claude*

M. le Maire présente le rapport de l'Architecte concernant l'ouverture des plis. Il propose de retenir les entreprises suivantes : lot N°1 (démolition–Gros Œuvre–Travaux extérieurs) ETS GUILLEBEAUD pour 25 549 € 62 HT, lot N°2 (Menuiseries extérieures et intérieures) LEB MENUISERIE pour 18 483 € 41 HT, lot N°3 (Cloisons–Plafonds–Isolation) TECHNI PLAFONDS pour 24 592 € 49, lot N°4 (Peinture intérieure et extérieure) RAFFENEAU pour 9 815 € 79, lot N°5 (Electricité) COMELEC SERVICES pour 7 690 € 00 HT et lot N°6 (VMC-Plomberie-Chauffage) CARRÉ et ASSOCIÉS pour 32 363 € 57 soit un total de travaux de 118 494 € 88. (Vote : 13 voix pour, 1 abstention).

Point sur les travaux de voirie « Chemin des Bas » *présenté par Mr GABORIAU Sébastien*

Le conseil décide à l'unanimité de reporter les travaux « chemin des bas » sur le programme voirie de 2022.

Mr Le Maire informe qu'il a rencontré deux administrés concernant un problème de circulation « Chemin du Courceau ».

La commission voirie se réunira pour étudier des solutions.

Le Conseil se prononce favorablement concernant la réfection des Bois Blanc mais le point n'étant à l'ordre du jour, celui-ci est reporté au prochain conseil de juillet.

Prairie jouxtant l'aire de loisirs à Souil

Mr le Maire rappelle que la commune a fait une proposition d'acquisition de la parcelle F 430 aux propriétaires afin de transformer cette prairie en parking pour desservir l'aire de loisirs. Informe d'une rencontre avec les nouveaux propriétaires. Cette parcelle est actuellement exploitée par un fermier. Les propriétaires ne sont pas vendeurs et proposent une sous-location d'environ 1000 m2 pour une durée de 3 mois du 15 juin au 15 septembre, 3 mois étant la durée légale maximale de sous-location. Cette organisation a reçu l'aval du fermier, également d'accord pour ouvrir la totalité de cette parcelle F 430 à l'occasion des trois festivités habituelles : fête de la musique, fête de l'école et fête nationale des 13 et 14 juillet. La commune devra installer et désinstaller chaque année la clôture pour matérialiser le parking de 1000 m2, sauf accord avec le fermier. L'acte notarié de la sous-location sera à la charge de la commune et un loyer de 200 € par an sera à verser aux propriétaires. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Proposition acquisition venelle Rue de la Noue à Souil

Mr Le Maire fait part de la demande du futur propriétaire potentiel de l'habitation située au 9 Rue de la Noue à Souil, parcelle AE 342, souhaitant acquérir une partie de la venelle jouxtant cette parcelle. Cette venelle n'est plus utilisée depuis plusieurs décennies, ni matérialisée mais existe sur le plan du cadastre. Elle jouxte trois propriétés. Décision reportée au prochain conseil. Le Conseil souhaite recevoir l'avis de tous les propriétaires jouxtant cette venelle. (Vote : 11 voix pour 3 voix contre)

Organisation « emploi saisonnier » service technique

Rappelle que lors du dernier conseil, une réflexion était lancée pour le recrutement d'un contrat saisonnier ou d'un contrat annualisé de 30 h pour le service technique. Le Conseil décide à l'unanimité de recruter un contrat annualisé de 30 h.

Remplacement saisonnier secrétariat en juillet

Le Conseil accepte de recruter un saisonnier pour le secrétariat afin de pallier le congé d'été pour une durée de 3 semaines au mois de juillet à raison de 12h par semaine.

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Conseil accepte à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 en remplacement de la nomenclature M14. Mr Le Receveur municipal a donné son accord.

Acquisition de défibrillateurs

Le décret 201-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, oblige les ERP de catégorie 1 à 4 à s'équiper de défibrillateurs avant le 31 janvier 2021, ainsi que les ERP de **catégorie 5 avant le 31 janvier 2022.**

La commune dispose actuellement de 2 défibrillateurs, un placé à la salle des fêtes, acquis en 2009 (ERP de 4^{ème} catégorie) qui est le plus ancien, son remplacement serait donc préconisé et le deuxième à l'entrée de l'école, acquis en 2015 et sous garantie jusqu'en 2022 (ERP de catégorie 5). ERP communaux classés en catégorie 5 : Eglise de Chalais, Eglise de St Pierre, Foyer Rural à La Porte de l'Ile, Vestiaires Stade de Foot, Mairie. Lieu recevant également du public l'Aire de Loisirs à Souil. Le Conseil accepte, à l'unanimité, de remplacer le défibrillateur de la Salle des Fêtes et d'acquérir 2 nouveaux défibrillateurs qui seraient installés à l'Eglise de Chalais et au Foyer Rural de La Porte de l'Ile.
Des devis vont être demandés.

Location de la salle des fêtes à partir du 1^{er} juillet 2021

Les locations de la salle des fêtes seront de nouveau autorisées sans jauge à partir du 1^{er} juillet 2021 mais dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation. Le Conseil décide d'effectuer la désinfection de la salle après chaque utilisation par fumigène. Un surcoût de 60 € sera ajouté au prix de la location pour les particuliers. Concernant les locations par les associations, décision reportée au prochain conseil.

Locatif situé au 4 Place de l'Eglise

Le Conseil accepte de louer provisoirement le logement situé au 4 Place de l'Eglise au futur agent de maîtrise du service technique de la commune, celui-ci prenant son poste au 1^{er} septembre 2021. (Vote : à l'unanimité).

Amortissement : participation travaux restauration berges à l'ASA Marais Desséchés de Vix

Mr Le Maire rappelle que le Conseil Municipal précédent avait accepté par délibération n° 2019-02-01 du 25 février 2019, la participation financière d'un montant de 6 602 € 23 TTC concernant les travaux de stabilisation des berges envisagés par l'ASA des Marais Desséchés de VIX sur le canal du Pont Tors. Cette participation doit être amortie. Le Conseil décide, à l'unanimité, d'amortir sur 10 ans soit un montant d'amortissement de 660,22 € par an.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- Qu'il n'y a pas d'avancée sur le dossier du projet éolien. La mairie avait été contactée par l'entreprise le 17 février 2021 pour dire que le projet avait été déposé en préfecture mais aucune nouvelle n'est parvenue.
- Que la convention est en cours de rédaction concernant la mise à disposition du terrain de foot et des toilettes pour l'organisation d'un vide grenier mensuel. Le Conseil ne souhaite pas mettre à disposition le local buvette dans un premier temps.
- Que le feu d'artifice sera tiré à l'aire de loisirs le 13 juillet. Le club de foot assurera la restauration à emporter pour consommer sur place.
Il n'y aura pas d'apéritif-préfou le 14 juillet. Un contact a été pris auprès de l'association de combattants qui n'était pas favorable non plus à l'organisation d'un repas comme les 2 années précédentes.
- Que le terrain de foot sera mis à disposition à un groupe de scouts la nuit du 16 au 17 juillet, avec les sanitaires.
- Que des renseignements vont être demandés concernant l'acquisition de panneau « Voisins Vigilants » à mettre à l'entrée de chaque bourg de la commune,
- De plaintes récurrentes de la part d'administrés concernant les bruits de voisinage. Une information sera diffusée par le biais du site internet et Facebook afin de rappeler la réglementation à ce sujet (flash info déjà transmis en 2020).
- Qu'une réunion de CCAS sera programmée prochainement pour la vigilance « Canicule » auprès des personnes fragiles,
- De l'appel à volontaires pour effectuer la mise sous plis entre les deux tours d'élection, mardi 22 juin après-midi, et les 23, 24 juin : le matin : 8h30-12h30 et l'après-midi 13h15-19h.
- Que la fête des écoles, sans les festivités habituelles, aura peut-être lieu le dimanche 4 juillet 2021 (à confirmer).

Mr AUDOUIT Claude informe que des branches appartenant à des particuliers dépassent sur certains trottoirs de la commune, cela gêne le passage des piétons et que certains administrés laissent dans la rivière des branches après la taille des arbres. Contact sera pris avec le marais mouillé pour les branches.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 18 juin 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 18 juin 2021

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre 2021

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine (Pouvoir de GABORIAU Sébastien), RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André (Pouvoir de HERBRETEAU Tom), VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Etaient excusés : Mme LEGER Marielle, MM CAQUINEAU Sébastien, GABORIAU Sébastien (Pouvoir à Delphine METEAU), Tom HERBRETEAU (Pouvoir à André THEBAULT)

Absente : Mme CHABIRAND Fanny

Était secrétaire : Mr BARDE Mickaël

Votants : 12 (dont 2 pouvoirs)

Sydev effacement réseau Rue de la Bonde à Souil : estimation

Mr Le Maire présente la synthèse, rédigée par le Sydev, des prestations techniques et financières des travaux d'effacement de réseau de la Rue de la Bonde à Souil ainsi qu'un plan d'avant-projet sommaire précisant l'emprise des travaux. Le montant des travaux s'élèverait à 216 165 € HT soit 259 396 € TTC. La participation du Sydev serait de 155 482 € et la participation de la commune 68 319 €. Il est précisé qu'une étude approfondie d'une durée comprise entre 2 et 4 mois est nécessaire pour connaître le financement exact du projet. Le Conseil accepte l'avant-projet sommaire établi par le Sydev. (Vote : 10 voix pour 2 voix contre).

Proposition d'un particulier souhaitant faire donation d'une parcelle à la commune

Mr Le Maire fait part de la demande d'un administré souhaitant faire donation d'un terrain à la commune situé au Bois du Four. Le Conseil refuse cette proposition n'ayant pas l'utilité de ce terrain (Vote : 11 voix contre et 1 abstention).

Nomination conseiller prévention

Mr le Maire rappelle que suite au départ en retraite d'Alain CHATAIGNER, il est nécessaire de nommer un nouvel agent de prévention (ACMO). Le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer le nouvel agent de maîtrise : Frédéric FORVARIN.

Modification délibération RIFSEEP

Mr Le Maire informe qu'il serait souhaitable de modifier la délibération concernant le RIFSEEP suite au recrutement de notre agent de maîtrise (cat C). Mr Le Maire précise que le RIFSEEP est décomposé d'une IFSE mensuelle (60%) et d'un CIA annuel (40%) versé en novembre après entretien individuel. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Exonération de la Taxe Foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation

Mr Le Maire informe que les communes peuvent par délibération prise avant le 1^{er} octobre 2021, pour une application au 1^{er} janvier 2022, et pour la part qui leur revient, réduire l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties, applicable aux constructions nouvelles. Mr le Maire rappelle que la commune, à ce jour, n'a pas délibéré pour réduire l'exonération de 2 ans de la taxe foncière et en l'occurrence l'exonération temporaire de 2 ans s'applique actuellement en totalité soit 100% d'exonération de cette taxe pendant 2 ans sur les propriétés bâties. Le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir l'exonération temporaire de 2 ans de la Taxe Foncière sur les nouvelles constructions.

Demande subvention Adile

Mr Le Maire fait part d'une demande de subvention de l'Adile (Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie de la Vendée). Le Conseil refuse l'octroi d'une subvention à l'Adile. (Vote : 9 voix contre 3 abstentions).

Maison des communes : Assurance statutaire du personnel

Mr Le Maire informe que dans sa délibération du 15 septembre 2017, le conseil a accepté de souscrire pour le personnel CNRACL de la collectivité du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, aux garanties telles que définies dans le contrat groupe proposé par le centre de gestion. Celui-ci arrive à échéance cette fin d'année, Mr le Maire présente la proposition d'un nouveau contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans. Le Conseil accepte le nouveau contrat groupe. (Vote : 10 voix pour 2 abstentions).

Illuminations de Noël : acquisition de motifs lumineux

Le conseil décide d'opter pour l'option « achat » (et non location) de 36 nouveaux motifs lumineux. Un estimatif sera demandé auprès du Sydev pour remettre à neuf les prises des guirlandes. Ce projet sera réalisé sur le budget 2022. (Vote : 11 voix pour 1 voix contre).

Questions et informations diverses

Point sur les travaux de voirie 2021 présenté par Mr Le Maire en l'absence de Mr GABORIAU Sébastien :

- reste à réaliser la peinture au sol sur la route de Chalais et Cabanes de Mauvais,

- reste à voir la réception du pluvial aux « Ecluzeaux »,
- le nettoyage du « petit port » à Souil sera effectué pour l'accès pompier,
- la réfection du chemin des bois blanc va être réalisée dans la foulée des travaux du Grand'Port de Souil,
- un relevé topographique est nécessaire pour le chantier des bas de St Pierre,
- la prochaine commission voirie aura lieu le samedi 25 septembre 2021 à 10h.

Mr AUDOUIT Claude informe :

- Que le kiosque a été installé au bourg de St Pierre,
- Qu'une réunion a eu lieu avec l'architecte et le CAUE concernant le projet d'aménagement extérieur du futur multi- commerces à Souil,
- Que les travaux du foyer rural à La Porte de l'Ile devraient commencer à la fin du mois de septembre. Le maire s'assurera du bon enlèvement préalable du matériel des activités associatives.

Mr Le Maire fait part :

- D'un futur projet de mise aux normes accessibilité de la mairie, de la mise en conformité de l'atelier communal avec un agrandissement et la pose de panneaux photovoltaïques, une réflexion est lancée,
- Que des incivilités ont eu lieu au Port de La Porte de l'Ile (déchets, non-respect des lieux etc.),
- Que des panneaux signalétiques ont été commandés pour indiquer le Port et la Passerelle à La Porte de l'Ile,
- D'un courrier du Sycodem demandant aux communes de lancer une réflexion pour le traitement des déchets verts. Le conseil lance une réflexion pour trouver un éventuel lieu de stockage sur un terrain de la commune.
- Que suite à un problème juridique concernant la mise à disposition du terrain jouxtant l'aire de loisirs à Souil pour servir de parking, il est nécessaire de se pencher à nouveau sur ce problème,
- Du retrait de la demande d'autorisation environnementale de la Ste JPEE ENERGIE pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de St Pierre Le Vieux. Il est possible qu'un nouveau projet redimensionné, pour lequel la commune serait, le cas échéant consultée, soit présenté à l'avenir.
- Qu'une commission animation aura lieu le 22 septembre 2021,
- Que le prochain conseil aura lieu début octobre, date à définir.

Mr AUDOUIT Claude demande où en est le projet « voisins vigilants » : Mr le Maire informe :

- que les panneaux sont commandés et dans l'attente de livraison,
- qu'il y a eu très peu de retours concernant l'appel aux volontaires. Tout administré souhaitant se porter volontaire peut toujours se faire connaître en mairie. Une réunion inaugurale aura lieu une fois les panneaux livrés, la gendarmerie sera conviée.

Mr AUDOUIT Claude informe :

- qu'il a envoyé un mail à l'agence routière et à la Mairie car il s'interroge sur la largeur restante au niveau du passage piétonnier du pont « côté cheminement » et qu'il est prévu que ce passage soit bien carrossable.
- de l'intervention concernant la destruction d'un nid de frelons asiatiques à son domicile, l'entreprise mandatée par la Communauté de Communes n'est pas venue avec le matériel adéquat malgré les informations stipulées sur la demande, ils n'ont donc pas pu intervenir et à ce jour le nid n'a pas été détruit et continue de grossir. Le maire contactera la CCVSA très rapidement.
- que les trottoirs en entrée de cour soient balayés de leur graviers par leur propriétaire et les branches dépassant élaguées.

Mme RAVARD Alexandra signale que des ronces empiètent le trottoir « Rue des Ecoles à Souil ». Il sera demandé au propriétaire de faire le nécessaire.

Mr THEBAULT André informe :

- que suite à une réunion à la CCVSA concernant l'installation de la fibre sur la commune, il sera nécessaire de prévenir les propriétaires pour effectuer l'élagage des arbres, le réseau passant en aérien.
- Que la CCVSA va faire l'acquisition d'une nouvelle balayeuse et qu'il serait nécessaire pour effectuer son remplissage en eau d'installer une borne de puisage. Le terrain de foot est suggéré.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 17 septembre 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 14 septembre 2021

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Octobre 2021

Étaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine (Pouvoir de Mr MOINARD David), MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire.

Étaient excusés : Mme RAVARD Alexandra, MM CAQUINEAU Bastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David (Pouvoir à Mme METEAU Delphine)

Étaient absents : MM CHARNOLE David, PHELIPEAU Grégoire

Était secrétaire : Mme CHABIRAND Fanny

Votants : 10 (dont 1 pouvoir)

Taxe aménagement et abri de jardin 2022

Mr Le Maire informe que dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, le Conseil Municipal du 10 octobre 2014 avait délibéré pour une exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable et décidé le maintien sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 1 %. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration et le maintien de la taxe d'aménagement au taux de 1%.

SyDEV : point lumineux supplémentaire (guirlande)

Le Conseil Municipal accepte avec (7 voix pour et 2 abstentions) l'ajout d'une prise guirlande dans la « rue des Bas Marais » à La Porte de L'Île moyennant une participation communale maximale de 225 €.

SyDEV : Effacement de réseau « rue de la Bonde »

Mr Le Maire rappelle que lors du précédent conseil du 13 septembre dernier, il a été décidé d'accepter l'avant projet sommaire établi par le SyDEV concernant l'effacement des réseaux et éclairage public « rue de la Bonde » pour un montant de 155 483 € pour le Sydev et 68 319 € pour la commune.

Après rencontre avec le SyDEV, il s'avère que la commune a l'opportunité de prolonger les travaux jusqu'au carrefour du Gros Coin (environ 140 mètres en plus). Les travaux de la rue complète s'élèveraient pour la commune à un montant de 87 630 € pour l'effacement des réseaux et 14 350 € pour l'éclairage public soit un total de 101 980 €.

Le Conseil accepte (7 voix pour et 2 abstentions) la prolongation des travaux.

Constitution de provisions pour dépréciations des comptes de tiers

A la demande de Mr VIGUIER, receveur municipal, il est nécessaire d'émettre un mandat pour dépréciation des créances douteuses et contentieuses de plus de 2 ans. Le montant des créances est de 1 760 €, le montant minimum à provisionner est de 15% x 1 760 € soit 264 €. Cette écriture est une obligation légale.

Lors du vote du budget il avait été provisionné 500 €. Le Conseil accepte (7 voix pour et 2 voix contre) l'établissement du mandat d'un montant de 264 €.

CFU (Compte Financier Unique)

La candidature de notre collectivité à l'expérimentation du CFU remplaçant le compte administratif de la commune et le compte de gestion du comptable sera produit en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022. Pour préparer l'expérimentation, il est nécessaire de délibérer pour signature de la convention indiquant les conditions et modalités de mise en œuvre de ce CFU (dématérialisation des documents budgétaires et s'engager à adopter le référentiel M57 abrégé pour les collectivités de – 3 500 habitants au 1^{er} janvier 2022).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention et à appliquer les modalités de mise en œuvre du CFU.

Arrivée de Mr VALADE David

Politique d'accessibilité aux personnes handicapées

En complément de notre plan accessibilité pluriannuel, la Préfecture invite la municipalité à signer une charte qui permet de prétendre à un subventionnement DETR de 50 % sur un investissement maximum de 10 000 € d'accessoires et matériels divers. Le Conseil accepte 8 voix pour et 2 abstentions.

Participation financière pour un élève en classe ULIS

Le Conseil Municipal accepte (9 voix pour et 1 abstention) de verser la participation financière d'un montant de 337 € 80 pour l'année 2020/2021 pour un élève de la commune placé par la MDPH en classe ULIS sur Fontenay-Le-Comte.

Foyer rural : proposition avenant n° 1 lot n° 2 menuiseries intérieures et extérieures

Mr Le Maire présente un avenant relatif à des travaux complémentaires de réalisation d'un faux-solivage et d'une moins-value concernant le déplacement du bar au foyer rural d'un montant de 3 035 € 64 HT pour le lot n° 2 (menuiseries intérieures et extérieures) LEB MENUISERIE à FONTENAY LE COMTE. Le Conseil accepte à l'unanimité l'avenant n°1.

Proposition acquisition d'un véhicule

Mr GABORIAU propose d'acquérir un petit véhicule en complément du camion benne. Le Conseil accepte à l'unanimité l'achat de ce second véhicule pour un montant maximal de 9 000 € TTC.

Proposition acquisition d'une armoire anti-feu

Mr AUDOUIT informe que lors de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), le délégué à la protection des données du CDG avait informé qu'il était nécessaire de protéger les registres état-civil, les données administratives, clés des bâtiments et autres données importantes devant être sécurisées. La solution la plus certaine est l'acquisition d'une armoire anti-feu. Il présente les différents devis. Le Conseil accepte à l'unanimité l'achat de cette armoire anti-feu pour la mairie pour un montant maximal de 6 000 € TTC.

Mme METEAU demande qu'un devis supplémentaire soit sollicité auprès de la société Manutan Collectivités de NIORT.

Questions et informations diverses

Mr GABORIAU fait un point sur la voirie communale suite à la commission.

- Des travaux complémentaires vont être réalisés au lieudit « Les Ecluzeaux »
- Les avaloirs vont être nettoyés
- Le busage va être refait au lieudit « Le Courceau »
- La modification d'entrée d'un particulier au lieudit « Les Ardillers » a été acceptée
- Des places de parking vont être réalisées « rue de la Noue » à Souil

Mr AUDOUIT Claude informe :

- Qu'il est nécessaire d'acheter de la peinture pour remettre en état la salle de bain du logement n° 4 du Presbytère
- Qu'un ou plusieurs poids lourds emprunteraient la « rue de la Souillèze ». Le mur d'une habitation a été endommagé. Il a été proposé de poser un panneau « interdiction aux poids lourds ».

Mme CHABIRAND Fanny informe qu'il a été fait un point avec le prestataire des repas cantine, le responsable va faire remonter les remarques des agents. Mr GABORIAU précise qu'il se rendra à la cantine afin de faire le points avec les agents de la cantine.

Mr Le Maire informe que :

- Le sinistre du regroupement scolaire (fuite sur réseau enterré de la pompe à chaleur) n'a pas été constaté par la SMABTP. Les garanties de notre contrat dommages-ouvrage ne sont pas applicables. Il va relancer l'entreprise COMELEC qui a installé la PAC afin de remédier rapidement au problème.
- Suite au déploiement de la fibre en 2022 et 2023, les propriétaires sont invités à élaguer côté route. Un courrier leur sera envoyé en ce sens. Le référent de ce dossier est Mr THEBAULT André.
- L'association HAPPY de FONTENAY LE COMTE est à la recherche d'un local de 100 m². Cette association a pour objectif de réparer les appareils électriques, électroménagers par le biais de la réinsertion de personne en situation de handicap. La commune n'a actuellement pas de local à leur proposer.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu sur la Place des Anciens Combattants à 11h30.
- Un flash info va être prochainement distribué
- Le bulletin municipal est en cours de réalisation
- Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 23 janvier 2022 à 11h. Les administrés recevront une invitation.
- Le CCAS va se réunir le 2 novembre prochain à 18 h 30

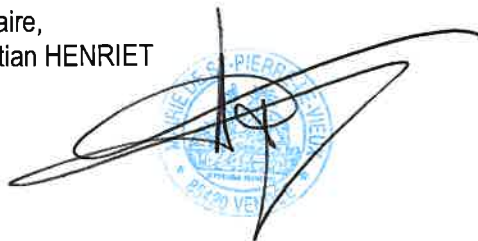
Mr GABORIAU informe qu'il serait souhaitable d'acquérir de nouvelles jardinières et que les différents ponts de la commune vont être peints.

Mr THEBAULT fait remarquer que les particuliers et/ou associations retirent rarement des poteaux leur affichage informant leurs manifestations. Mr Le Maire précise que le Parc du Marais Poitevin suit le sujet...

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 29 octobre 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 26 octobre 2021

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 Novembre 2021

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine (pas encore arrivée pour les votes), RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr VALADE David), HERBRETEAU Tom, MOINARD David, THEBAULT André et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mme LEGER Marielle).

Etaient excusés : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), MM CAQUINEAU Bastien, VALADE David (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), PHELIPEAU Grégoire

Etait absent : Mr CHARNOLÉ David

Était secrétaire : Mr GABORIAU Sébastien

Votants : 10 (dont 2 pouvoirs)

Mr VALADE David est excusé, étant en réunion à la CCVSA pour une commission tourisme

Proposition de déclassement d'un chemin rural

Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de déclasser un chemin rural et de procéder à une enquête publique dans le but de vendre ce-dit chemin à un particulier demandeur suite à la vente d'une maison d'habitation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le déclassement de ce chemin rural et propose Mr Gérard GUIMBRETIERE comme commissaire enquêteur et Mr Jean-Claude GARNIER en tant que suppléant.

Le Conseil municipal évoque la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par l'acquéreur, ainsi que la répercussion des frais de l'enquêteur dans le prix de la vente du chemin (de 1,50 € à 3 € le m²).

Proposition de rétrocession d'un chemin rural

Décision définitive lors du conseil municipal de janvier 2022 après l'enquête publique.

CCVSA : Signature de la convention territoriale globale avec la CAF de La Vendée

Mr Le Maire rappelle que la convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Cette démarche politique, entérinée lors du conseil de communauté du mois de juillet 2018, consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et la CCVSA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la signature de cette Convention Territoriale Globale.

Foyer rural : proposition avenant n° 2 lot n° 6 VMC plomberie chauffage

Mr Le Maire présente un avenant n° 2 relatif à des travaux complémentaires de sécurisation du réseau AEP situé dans le hall du foyer rural d'un montant de 350 € 00 HT pour le lot n° 6 (VMC plomberie chauffage) CARRÉ Associés à FONTENAY LE COMTE. Le Conseil accepte à l'unanimité l'avenant n°2.

Arrivée de Mme METEAU Delphine

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe qu'un véhicule et une armoire anti-feu ont été commandés en respectant les montants définis par les élus lors du dernier conseil municipal.

Mr GABORIAU informe

- Qu'il a participé à une réunion mutualisation (CCVSA) pour les travaux de voirie. Le groupement mutualisation éventuel ne porte que sur la voirie seule. Intérêt limité de se regrouper, à part peut-être pour le point-à-temps.
- Que la CCVSA
 - o recherche un prestataire pour la gestion de l'assainissement collectif, elle conserverait la gestion des assainissements individuels.
 - o Qu'un surcoût est estimé à 65 000 € dû à la COVID pour le traitement des boues des pour le traitement des boues pour 4 stations.

Mr AUDOUIT Claude informe

- Que lors de la réunion de chantier du foyer rural, il a été annoncé la réalisation d'une étude complémentaire en raison des caractéristiques du mur. Un avenant sera nécessaire.

Mme METEAU informe qu'elle a participé à une réunion de la Petite Enfance à la CCVSA :

- La RAM va changer de nom : Relai de la petite enfance (nécessité de se faire connaître)
- Concernant l'habituel projet sécurité routière des écoles primaires, on note une baisse de fréquentation. A étudier.
- Piscine pendant le temps scolaire : pas de solution immédiate

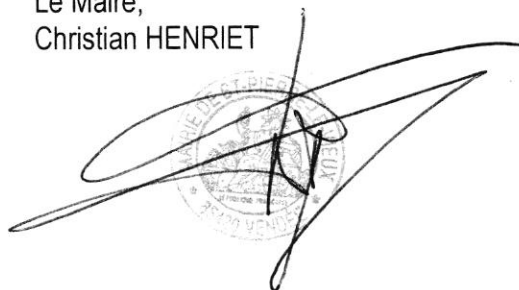
Mr Le Maire informe qu'une réunion voisins vigilants aura lieu à la salle des fêtes le lundi 22 novembre 2021 à 18 h 00 en présence de la gendarmerie. Cette réunion est ouverte à tous.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 29 Novembre 2021 à 19 h 15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 15 novembre 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 15 novembre 2021

Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 Novembre 2021

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine (Pouvoir de Mr AUDOUIT Claude), CAQUINEAU Bastien, CHABIRAND Fanny, RAVARD Alexandra, MM BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mme LEGER Marielle).

Etaient excusés : Mme LEGER Marielle (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), Mr AUDOUIT Claude (Pouvoir à Mme METEAU Delphine)

Était secrétaire : Mr CAQUINEAU Bastien

Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)

Cession d'une partie du chemin rural desservant la propriété « du Fief Grondin »

Mr Le Maire informe qu'une enquête publique n'est pas nécessaire pour rétrocéder aux propriétaires une partie du chemin rural desservant la parcelle ZP 139, ce chemin étant dans le domaine privé de la commune, article L 161-10 du Code Rural (Vote : à l'unanimité). Mr le Maire informe que les propriétaires de la parcelle ZP 139 peuvent devenir propriétaires du chemin d'accès par prescription acquisitive trentenaire, la vente n'est pas à envisager (car ils sont déjà propriétaires par le fait même de la prescription). En revanche il faut bien faire intervenir un géomètre pour dissocier la partie qu'ils ont prescrite du reste du chemin. Le devis de bornage s'élève à 624 € 00 HT soit 748 € 80 TTC. Le Conseil accepte la solution de la prescription acquisitive et refuse de prendre en charge les frais de bornage. (Vote : 9 voix pour les frais à la charge du propriétaire de la parcelle ZP 139, 5 voix pour le partage des frais de bornage).

Arrivée de Mme Fanny CHABIRAND

Tarifs communaux 2022 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter pour l'année 2022 les tarifs communaux : cimetière, columbarium, jardin du souvenir, cave urne, adaptateurs aire de loisirs, salle des fêtes et garderie. Le Conseil décide une augmentation de 2% des repas cantine pour répercussion des hausses de tarifs du prestataire. (Vote : 10 voix pour 5 abstentions).

Acquisition défibrillateurs

Mr Le Maire rappelle que le Conseil a accepté d'acquérir 2 nouveaux défibrillateurs qui seront installés à l'Eglise de Chalais et au Foyer Rural de La Porte de l'Ile. Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise IDEALIS des ESSARTS EN BOCAGE pour un montant total de 4 531 € 20 TTC. (Vote : 14 voix pour et 1 voix contre)

Foyer rural : proposition avenant n° 1 lot n° 1 Démolition-Gros Œuvre- Travaux extérieurs

Mr Le Maire présente l'avenant n°1 concernant des travaux complémentaires de dépose des ventilations existantes sur façade Nord, rebouchage au mortier finition talochée pour recevoir une peinture pour une plus-value de 990 € 00 HT et une moins-value concernant la démolition du faux solivage bois de - 1 623 € 00 HT soit un avenant d'une moins-value sur le marché de - 633 € 00 HT soit - 759 € 60 TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité cet avenant.

Taxe aménagement 2022

Mr Le Maire rappelle que lors de sa séance du 25 octobre 2021, le Conseil a décidé de reconduire la délibération n° 2014-10-03 (exonération des abris de jardin). La préfecture informe que cette délibération doit être modifiée. Il convient de compléter le point 8 du code de l'urbanisme sur l'exonération des abris de jardin en rajoutant « les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable » sur la délibération. Le Conseil valide à l'unanimité.

Créances admises en non-valeur

Mr Le Maire informe que le Receveur Municipal a communiqué la liste des impayés (cantine garderie) s'élevant à 652 € 05. Le conseil accepte l'admission en non-valeur. (Vote : 8 voix pour 3 voix contre et 4 abstentions).

Décision modificative

Mr Le Maire propose de prendre une décision modificative suite au vol de l'atelier communal afin de remplacer le matériel ainsi que le véhicule sans attendre le remboursement de l'assurance, entre 30 000€ et 40 000 € (chiffrage en cours). Les fonds peuvent être pris sur le poste « rénovation boulangerie » les travaux n'ayant pas commencé. Le Conseil accepte à l'unanimité le virement de crédit de 40 000€. Des propositions concernant la sécurité des lieux vont être proposées.

Instauration et modalités d'exercice des fonctions en télétravail

Mr le Maire informe qu'il convient de se prononcer sur l'instauration du télétravail au sein de la collectivité. Le télétravail peut être mis en place ponctuellement dans la collectivité : en cas de crise sanitaire, de travaux dans les bâtiments ou en cas de forces majeurs (ex : météorologiques...). Le Conseil accepte à l'unanimité.

Approbation du tableau des effectifs du personnel communal

Mr Le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal suite au recrutement d'un nouvel agent technique à compter du 1^{er} janvier 2022. Le Conseil Municipal valide le tableau à l'unanimité.

Élagage en prévision des travaux de la fibre

Mr Le Maire informe que La Vendée a fait le choix d'une complémentarité des technologies filaires et hertziennes pour l'aménagement numérique de son territoire. Les travaux sur notre collectivité sont prévus pour 2022/2023. Pour déployer la fibre en milieu aérien au-dessus des lignes téléphoniques actuelles, il est demandé de réaliser préalablement un élagage important des branches. Le Conseil décide que tous les propriétaires concernés devront effectuer l'élagage sur leurs parcelles respectives, la commune restant à leur écoute en cas de souci. Un courrier leur sera adressé. (Vote : à l'unanimité).

Remboursement frais Congrès des Maires - Mr le Maire ne participe pas au débat – Votant : 13

Mr GABORIAU Sébastien fait part de la demande de Mr le Maire concernant le remboursement de ses frais (transport-hébergement-restauration) liés à son déplacement au Congrès des Maires le 17 novembre 2021 pour un montant de 394 € 91. Le Conseil accepte le remboursement. (Vote : 10 voix pour 1 voix contre 2 absents).

Questions et informations diverses

Mr Le Maire informe :

- Qu'une cérémonie hommage « aux morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et Maroc aura lieu le 5 décembre 2021 à 11h15 à St PIERRE, cérémonie ouverte au public.
- Que le club cycliste de Fontenay le comte souhaite organiser une course à l'occasion du 14 juillet 2022, le conseil accepte à l'unanimité.

- Que dans le cadre de l'opération « St Pierre a du talent » une manifestation pourrait être organisée à l'église de Chalais sur 2 au 3 jours, une demande de subvention peut être effectuée auprès de la communauté de communes, sous certaines conditions.
- Qu'il serait nécessaire de créer un groupe de volontaires pour étudier les différentes propositions concernant l'installation de jeux extérieurs sur la commune. Mme Delphine METEAU, Mr Tom HERBRETEAU, Mr André THEBAULT et Mr Sébastien GABORIAU se portent volontaires,
- Que la commission animation souhaite envisager une fête de la musique en 2022. Il convient d'étudier des solutions quant à la problématique du parking.
- Qu'une réunion d'information a eu lieu à la salle des fêtes concernant l'opération voisins vigilants. Les personnes volontaires seront destinataires d'un numéro direct de correspondants locaux de la gendarmerie.
- Que le conseil ne souhaite pas installer des capteurs de CO2 à l'école,
- Que la subvention de 60 170 € « Fonds de Relance » de la Région concernant le projet multi-commerces à Souil a été refusée, l'enveloppe allouée régionalement ayant été intégralement consommée. Une nouvelle demande est envisagée dès que possible.
- Que la nouvelle inspectrice de la DREAL est venue visiter la commune,
- Que la commission bâtiments se réunira le 29 décembre à 14h pour faire un point sur l'accessibilité des bâtiments communaux,
- Qu'un mât de mesure du vent a été installé à la Chicane à l'initiative de l'entreprise JPEE (Eoliennes) qui avait pourtant retiré son précédent projet, mais a indiqué « qu'un nouveau projet sera dimensionné pour lequel nous ne manquerons pas de vous consulter ».
- Que le bateau à chaîne sera nettoyé pendant l'hiver.

Mr GABORIAU Sébastien informe qu'une commission voirie aura lieu le jeudi 9 décembre à 18h pour établir le programme de 2022 et faire le point sur les travaux 2021.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 3 décembre 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 3 décembre 2021

Le Maire,
Christian HENRIET

